



wohnbau-genossenschaften schweiz

verband der gemeinnützigen wohnbauträger

coopératives d'habitation Suisse

fédération des maîtres d'ouvrage d'utilité publique

cooperative d'abitazione svizzera

federazione dei committenti di immobili d'utilità pubblica

COMMUNIQUE DE PRESSE

Zürich, le 2 juin 2026

Le Conseil des Etats confirme la reconduction des instruments de soutien à la construction de logements d'utilité publique

Le Parlement décide de poursuivre l'encouragement au logement

Coopératives d'habitation Suisse se félicite que, à l'instar du Conseil national, le Conseil des Etats se soit prononcé en faveur du maintien de l'aide fédérale indirecte au logement. Cette décision souligne l'importance des instruments de soutien éprouvés pour la construction de logements d'utilité publique. Toutefois, au vu de la situation tendue sur le marché du logement et de la hausse de la demande de fonds de soutien, il faudrait davantage de moyens.

Le Conseil des Etats s'est prononcé aujourd'hui à une large majorité (Fonds de Roulement : 33 voix contre 10 avec 1 abstention ; cautionnements : 36 voix contre 8) en faveur du maintien des instruments de promotion du logement jusqu'en 2033/2034. Une enveloppe budgétaire de 150 millions de francs est mise à disposition du Fonds de roulement pour la période 2030-2034. De plus, le Parlement a approuvé un crédit d'engagement de 1,92 milliard de francs pour les années 2027 à 2033, pour les cautionnements en faveur de la Centrale d'émission pour la construction de logements (CCL). Le Conseil des Etats suit ainsi la décision prise par le Conseil national lors de la session de printemps. Eva Herzog, conseillère aux Etats BS et présidente de coopératives d'habitation Suisse, souligne : « La décision très claire du Conseil national et du Conseil des Etats constitue un engagement sans équivoque en faveur de la construction de logements d'utilité publique et confirme, au-delà des clivages politiques, l'efficacité de la promotion du logement en tant qu'approche centrale permettant de créer et de maintenir à long terme davantage de logements abordables ».

Une aide efficace qui ne coûte rien

Avec la poursuite de l'encouragement au logement, le Parlement mise sur des instruments efficaces et éprouvés qui n'engendrent aucun coût pour la Confédération. Grâce au Fonds de roulement, les maîtres d'ouvrage d'utilité publique bénéficient de prêts à taux préférentiels pour la construction, la rénovation et l'acquisition de logements à loyer ou à prix modérés. En complément, le cautionnement de la Confédération accordé à la CCL donne accès aux marchés financiers à des conditions particulièrement avantageuses. Grâce au loyer basé sur les coûts, ces financements attractifs ont un effet modérateur direct sur les loyers.

Une extension des activités d'aide serait nécessaire

Il faut intensifier les efforts pour lutter de manière ciblée contre la pénurie persistante de logements abordables. Les maîtres d'ouvrage d'utilité publique jouent un rôle clé à cet égard et sont prêts à créer davantage de logements à loyer ou prix modérés. Mais cela requiert des conditions-cadres fiables, telles qu'une aide au logement qui réponde aux défis actuels en matière de politique du logement. La dotation prévue pour ces deux instruments est, dans l'ensemble, trop faible. Il est certes possible de maintenir ainsi le niveau actuel du soutien. Mais cela ne permet pas de couvrir la demande, qui a nettement augmenté ces dernières années. Si les fonds qui sont actuellement mis à disposition devaient être épuisés plus tôt que prévu, le Conseil fédéral devra octroyer en temps utile de nouveaux crédits d'un montant suffisant.

coopératives d'habitation Suisse est l'organisation faîtière de 1300 coopératives d'habitation et autres maîtres d'ouvrage d'utilité publique totalisant plus de 175'000 logements. Fondée en 1919, la fédération est au service de ses membres qui construisent et gèrent des logements à loyer ou à prix modérés sur une base d'utilité publique. En collaboration avec eux, elle s'efforce d'assurer dans tout le pays un approvisionnement suffisant en logements abordables, de préférence en coopératives. www.wbg-schweiz.ch

Contact presse

Eva Herzog, présidente de coopératives d'habitation Suisse: 079 790 34 79, eva.herzog@parl.ch

Caroline Morel, directrice de coopératives d'habitation Suisse: 044 360 28 40, caroline.morel@wbg-schweiz.ch

Service de presse coopératives d'habitation Suisse: 044 360 26 66, rebecca.omoregie@wbg-schweiz.ch